

Sujet : Parcelles B1640 et B1042

De :

Date : 16/04/2024, 11:00

Pour : ep-plu-rlp@mairie-leval.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je vous remercie pour votre écoute lors de notre entretien du 10 avril.

Par la présente, je vous confirme notre souhait de reclassement des parcelles B1640 et B1042 de NH en UD2.

Parcelle B1042

Lors de notre entretien, j'ai découvert que la parcelle B1042 qui était classée UF2 dans le précédent PLU a été classée NH dans le projet en cours

Parcelle B1640

Cette parcelle est classée NH.

Comme demandé, à plusieurs reprises, par courrier nous renouvelons notre demande pour un classement de cette parcelle en UF2.

Pour mémoire, dans son rapport de novembre 2018, le commissaire enquêteur indiquait en page 112/2221 "voir pour détacher dans la partie ouest de la parcelle 1371 une parcelle pour la classée en Uf2.

Nous avons réalisé ce détachement dont est issue la parcelle B1640 et le classement n'est pas celui escompté.

A noter que les parcelles limitrophes sont classées en UD2

Les parcelles B1640 et B1042 constituent des dents creuses entre la parcelle 1639 et les parcelles 1237 et 1152.

Les classer en NH alors qu'aucune construction n'existe n'est pas cohérent. Comment procéder à une extension sur une parcelle qui n'a pas de construction?

Le changement de destination ne peut pas avoir de conséquences sur les parcelles voisines car soit elles sont déjà bâties soit elles sont historiquement inconstructibles.

Les deux parcelles disposent d'un accès sur le chemin des Pins.

Je vous remercie par avance pour le suivi et l'instruction de ce dossier.

Cordialement

Gilles Lepercq pour Catherine Lepercq